

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **5169**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **HAMRARASS TAIBI**

Date de naissance : **1956 - 07 - 01**

Adresse : **BD el gourna lusal 2 N°10 Sbata
casablanca.**

Tél. **0603 392662** Total des frais engagés : **Li 119, 10** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **23 / 6 / 22**

Nom et prénom du malade : **HAMRARASS**

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : **Parkinson**

Age :

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **06 JUIL 2022**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
23.6.22	CFS		+ 300 DHS	Dr. MANNI Dounia NEUROLOGUE Rue Safi, Kasbah - Mohammedia Tel: 08 08 57 52 46 / 06 26 74 84 02
23.6.22	CFS		Centrale	Dr. MANNI Dounia NEUROLOGUE Rue Safi, Kasbah - Mohammedia Tel: 08 08 57 52 46 / 06 26 74 84 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. MANNI Dounia Rue Safi, Kasbah - Mohammedia Tel: 05 22 31 39 39	29/06/2022	1649,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	23.06.22	IRM DERB GHALI Caisse Radio	2200,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
			</td	

Dr. Dounia MANNI

Neurologue

- Electro Encéphalographie (EEG/vidéo-EEG)
- Electro Neuromyographie (ENMG)



الدكتورة دنيا مانبي

- اختصاصية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي
- التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكية)
- التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

Mohammedia 27.6.22 الخمودية

N = HAN RAPASS . Tizi

298,00 X3

1. Nodopur 250

3/4 - ½ - 3/4 - ½
(8L) (2L) (16L) (21R)

110,50 X6

2. Tri Vostelol 50 LP

1 - 1 - 0

30,70 X3

3. Kondit 75 x3
16,91 X 10 0 - 1 - 0

DR. MANNI Dounia
NEUROLOGUE

Rue Safi, Kasbah - Mohammedia
Tel: 08 08 57 52 46 / 06 26 74 84 02

اقامة اسماعيل - شارع اسفي القصبة - أمام محطة القطار - الخمودية

19 Résidence Ismail Rue Safi, Kasbah, En face de la gare ONCF - Mohammedia
Tél: 08 08 57 52 46 - GSM: 06 26 74 84 02 - Email: mannineurologue@gmail.com

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

50 X 16 X 114 mm

110,50

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

50 X 16 X 114 mm

110,50

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina
MADOPAR 200/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

50 X 16 X 114 mm

110,50

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V. : 30DH70
L01 : 22E002
PER.09 2023
6 118000 061847

0

50 X 16 X 114 mm

50 X 16 X 114 mm

110,50

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V. : 30DH70
L01 : 22E002
PER.09 2023
6 118000 061847

0

50 X 16 X 114 mm

110,50

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V. : 30DH70
L01 : 22E002
PER.09 2023
6 118000 061847

0

Dr. Dounia MANNI

Neurologue



الدكتورة دنيا ماني

- أخصائية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي

- التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكة)

- التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

- Electro Encéphalographie (EEG/vidéo-EEG)

- Electro Neuromyographie (ENMG)

Neurologie

Mohammedia

23.6.12

الحمدية

Dr. MANNI
NEUROLOGUE
Rue Safi, Kasbah - Mohammedia
Tel: 08 08 57 52 46 / 06 26 74 84 02

I am cerebrole
(avec cgs drc. NG Centraux)

Re. 66 ans syndrome parkinsonien
Z

stypic et dop. résistant

POLYCLINIQUE CNSS
DERB-GHALLEF CASABLANCA
Caisse Radit

Dr. MANNI
NEUROLOGUE
Rue Safi, Kasbah - Mohammedia
Tel: 08 08 57 52 46 / 06 26 74 84 02

19 اقامة اسماعيل - شارع اسفي القصبة - أمام محطة القطار - الحمدية

19 Résidence Ismail Rue Safi, Kasbah, En face de la gare ONCF - Mohammedia

Tél: 08 08 57 52 46 - GSM: 06 26 74 84 02 - Email: mannineurologue@gmail.com

POLYCLINIQUE CNSS - Derb Ghallef

Rue de la Sécurité Sociale Quartier des Hôpitaux

20100 CASABLANCA

Tél:0522-863021/27 Fax:0522-864205 RDV:0522-863020

INPE: 090001512 ICE: 001757364000080 IF: 1602058



N° IPP : 1303599 N° SEJOUR : 220054601

FACTURE N° 2203021467

DATE D'ENTREE : 23/06/2022 DATE DE SORTIE : 23/06/2022

ASSURE :

DESTINATAIRE :

MALADE : HAMRARASS,Taibi

HAMRARASS,Taibi

NOM JEUNE FILLE :

TIERS PAYANT 1 :

UF: 5003 RADIOLOGIE

TIERS PAYANT 2 :

N° IMMAT C.N.S.S. :

REF. PC 1 : REF. PC 2 :

N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :

N° SE. SOC. ETRANG. :

NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE	
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT
ACTES DE RADIOLOGIE IRM(Y COMPRIS LES PRODUITS DE CONTRASTE)	IRM	1.00	2200.00	2200.00					0.00	2200.00

Intervenant : 18102013 DR BENBRAHIM ABDELILAH (RADIOLOGUE)	TOTAUX :	2200.00							2200.00
--	----------	---------	--	--	--	--	--	--	---------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

DEUX MILLE DEUX CENTS DHS

PLAFOND PC :					ACOMPTE:	
--------------	--	--	--	--	----------	--

REMISE :	0.00	REGLE :	2200.00		AVOIR :	
----------	------	---------	---------	--	---------	--

RESTE DU:	0.00					
-----------	------	--	--	--	--	--

DATE FACTURE : 23/06/2022 EDITEE LE : 23/06/2022 PAR: BILAL

ACCIDENT DE TRAVAIL :

N° DE POLICE :		DATE AT :
----------------	--	-----------

VISA

Règlement à effectuer à l'ordre de : POLYCLINIQUE CNSS - Derb Ghallef	BANQUE : BMCE - AGENCE MOULAY DRISS 1ER - CASABLANCA
N° compte bancaire : 011 780 0000 70 210 00 60 028 31	

POLYCLINIQUE CNSS - DERB-GHALLEG CASABLANCA
Caisse Radiolecia



Radiologie Numérique - Echographie - Doppler Couleur Scanner Multibarettes - Angioscanner - IRM

Casablanca le : 23/06/22

Patient (e) : HAMRARASS TAIBI

EXAMEN: IRM cérébrale.

TECHNIQUE : Séquence sagittale T₁.

Séquence axiales T₂, flair, Diffusion, T2*, T2 coronal, Séquence AGIO
Artériel

RESULTAT

Présence de quelques foyers de démyélinisation péri ventriculaire.

Système ventriculaire de dimension normale.

Structures médianes en place.

Absence d'anomale au niveau de l'angle ponto cérébelleux.

Absence d'anomalies de la fosse cérébrale postérieure.

Absence de collection sous durale décelable.

Absence d'anomalie du trigone de Willis

Sinusite maxillaire à gauche.

CONCLUSION

Foyers de démyélinisation encéphalique.

IRM cérébrale ne révélant pas d'autres anomalies.

Dr. Abdellah BENBRAHIM
Médecin Radiologue
Polyclinique CNSS DERB GHALLEF
INPE 21076708